

Conditions Générales de Vente

Laurence Deglume – AdmiCo
Rue des Perce-Neige 6 – 7190 Ecaussinnes
Téléphone : 0470/41.73.70

<http://www.admico.be>
info@admico.be
BE0849.676.943

1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Laurence Deglume – AdmiCo et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Prestation web (réalisation de campagne emailing, création et mises à jour de sites web, gestion des réseaux sociaux).
- Prestation graphique (logo, charte graphique, brochure, carte de visite, ...)

Toute prestation accomplie par Laurence Deglume – AdmiCo pour le compte d'un client implique donc que le client ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il adhère sans réserve à ces mêmes conditions. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

2. Lieux et Tarifs

Lieux : Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées dans les bureaux AdmiCo en dehors de réunions prévues dans le cadre de la bonne évolution du projet.

Tarifs : Toute prestation commandée par un client et exécutée par Laurence Deglume – AdmiCo pour le compte d'un client est due par ce même client. Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier. Les prix sont libellés en euros et calculés hors TVA.

Tout déplacement sur site pour prise d'éléments, livraison de travaux ou pour l'exécution de la mission seront facturés au Client selon le montant kilométrique mentionné sur le tarif en vigueur.

Une majoration pourra être appliquée pour les urgences selon les délais suivants :

- Majoration travail urgent (moins de 6 h) : + 25 %
- Majoration week-ends, soirs et jours fériés : + 50 %

Tout frais pour la création d'un projet engagés par Laurence Deglume – AdmiCo seront refacturés au Client.

3. Conditions de paiement

Un acompte de 30% du montant total est demandé lors de la signature du devis.

Sauf stipulation contraire, le solde est payable à Laurence Deglume – AdmiCo 15 jours après réception de facture par virement bancaire.

Laurence Deglume – AdmiCo ne débutera ses prestations de services qu'à réception :

- Du devis signé précédé de la mention « bon pour accord »
- De la réception de l'acompte de 30% du montant total.
- Des conditions générales de vente signées.

4. Retard de paiement

Dans le cas où le délai de paiement ne serait pas respecté, des pénalités seront réclamées par Laurence Deglume – AdmiCo, dont le montant correspondra au taux d'intérêt légal appliqué à la somme due majorée de 30€ htva lors du 2^{ème} rappel de facture.

5. Rétractation

Les suspensions ou annulations de contrat ne seront acceptées que si elles sont signifiées par lettre recommandée au plus tard 7 jours francs après signature du devis.

Passé ce délai, le contrat annulé tardivement sera facturé, même s'il n'a pas été exécuté. Les contrats partent de la date de leur signature.

6. Modalités de réalisation et de livraison des prestations

Laurence Deglume – AdmiCo s'engage à mettre en œuvre, directement ou indirectement, les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le Client. Laurence Deglume – AdmiCo s'engage également à restituer les documents et travaux effectués pour le compte du Client à celui-ci par l'un des différents moyens retenus lors de l'acceptation du devis : remise en main propre, mail, courrier postal (frais d'expédition à la charge du Client).

Le client s'engage à fournir à Laurence Deglume – AdmiCo tous les outils nécessaires à la réalisation du projet avant le début de la réalisation de celui-ci.

Par voie de conséquence, tout retard dans la livraison des travaux dû à un manque de données, ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'annulation de la commande ou au bénéfice de dommages et intérêts.

Le choix du transport par voie postale et les risques induits sont supportés en totalité par le client, y compris en cas de colis manquant ou détérioré lors de l'acheminement postal.

7. Limitation des responsabilités et force majeure

Lorsque la prestation est terminée, Laurence Deglume – AdmiCo n'assume plus aucune responsabilité. Tout dommage consécutif à la réalisation des prestations ne pourra entraîner la responsabilité civile de Laurence Deglume, conformément au droit commun, que pour autant que le Client démontre que les dommages ont pour cause directe une défaillance dans la réalisation de ces prestations par Laurence Deglume – AdmiCo. Laurence Deglume – AdmiCo sera responsable de la bonne exécution de ses prestations, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Non paiement ou retard de paiement par le Client du transport ou de toute autre prestation nécessaire à la bonne exécution de l'expédition
- Non ou mauvaise exécution des consignes figurant sur les notes de synthèse et études fournies par Laurence Deglume – AdmiCo
- Perte des données transmises par Laurence Deglume – AdmiCo au Client

Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur et imprévisible. Ainsi, Laurence Deglume – AdmiCo n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de Laurence Deglume – AdmiCo, telles que les grèves de transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc... La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par Laurence Deglume – AdmiCo des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

8. Obligation de collaboration

Le Client remettra à Laurence Deglume – AdmiCo toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations dûment acceptées dans le devis.

9. Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document écrit en vue d'être utilisé par le Client restera la propriété de Laurence Deglume – AdmiCo jusqu'au paiement de la totalité du montant des factures relatives à la prestation de services.

10. Confidentialité et protection des données

Vous trouverez en second document la Charte de confidentialité conforme au RGPD, entrant en vigueur le 25 mai 2018, imposant un cadre plus détaillé pour le responsable du traitement des données à caractère personnel afin de gérer, traiter et sécuriser ces dernières plus efficacement.

11. Informatiques et libertés

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par AdmiCo. Le Client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

12. Droit applicable et litiges

Le droit applicable au présent contrat est le droit Belge. Tout litige découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal du Commerce de Mons

Fait à Ecaussinnes, le 26 juin 2018

**Laurence Deglume,
AdmiCo**

